



Place Vic Albens  
Boîte Postale 10  
L-9601 VIANDEN

Tél. +352/83 48 2111  
Fax : +352/83 48 26

E-mail: [secretariat@vianden.lu](mailto:secretariat@vianden.lu)  
[www.vianden.lu](http://www.vianden.lu)



Vianden, le 28 juillet 2025

## AVIS

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la F.L.P.S a été autorisée d'organiser un concours de pêche sur le cours d'eau "Our" à Vianden..

(arrêté du Ministre de l'Environnement du 22 juillet 2025, autorisation no EAU/AUT/25/0174)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 28 juillet 2025

le bourgmestre

le secrétaire ff